



Syndicat CGT du Conseil départemental 44

3 Quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

Bureaux : Immeuble Germaine TILLION

26 Bd Victor Hugo – 44200 Nantes

Tel : 02 51 17 23 96 – Mail : syndicat.cgt@loire-atlantique.fr

Site Internet : <https://cd44.syndicatcgt.fr>



Compte rendu CGT réunion GT Routes voies Navigables, Réunion du 18 mai 2026

Ordre du Jour :

1. Bilan de la première année de fonctionnement du nouveau dispositif des travaux programmés
2. Point conditions de travail : Point annuel accidentologie et accompagnement des agents
3. Point d'information évolution tarifaire carburant
4. Bilan VH 2025-2026
5. Points divers

Représentants CGT : Yann H. et Sébastien H.

Point N°1 : Bilan de la première année de fonctionnement du nouveau dispositif des travaux programmés

Comme demandé lors du passage en CST en mars 2025, un bilan annuel des organisations programmées en 2025 nous est fait en séance. Pour rappel, la négociation entamée quelques mois plutôt par la CGT et FO sur les moyens de rémunération de ces travaux programmée y avait été actée.



Quelques statistiques sur les opérations 2026

Sur l'année 2025, 46 opérations programmées ont été réalisées en 2025. Attention, 3 semaines de fauchage sur un même secteur de nuit comptent comme une seule organisation programmée. Les deux délégations les plus concernées sont celles du Pays de Retz et de Saint-Nazaire. Au total, ce sont 66 agents qui ont fait au moins 1 Opération Programmée pour un total de 171 nuits.

Sur les 46 organisations programmées, 34 ont respecté le délai minimal de 30 jours, 5 ont été planifiées entre 15 et 30 jours et 4 à moins de 15 j de délai de prévenance.



Les non-respects des délais de prévenance sont principalement dus à des demandes aux délais trop courts, opérations de gendarmerie notamment, ou à des remplacements de dernières minutes et des aléas climatiques rallongeant les délais. Les foulées du Pont restent elles rémunérées à titre exceptionnel en heures supplémentaires.

Concernant le travail posté, 86% des agents ont réalisé au moins une journée de travail posté en 2025. Les agents ont réalisé en moyenne 24 jours de travail posté sur 2025, hors fortes chaleurs.

Sur la question des organisations, la CGT a demandé le détail des organisations programmées type « régie » (fauchage par exemple), des travaux type renouvellement de chaussées. Nous avons aussi demandé un lien entre les effectifs en travail posté et les effectifs restant dans les centres... le 2X8 ne semblant pas toujours adapté pour des centres à effectifs réduits....

Nous avons aussi tiré la sonnette d'alarme sur le travail de nuit et le cumul avec le travail posté. En effet, nous avons rappelé que ce sont des facteurs d'usure professionnelle important, de pénibilité et qu'il faut largement en tenir compte.

Rémunération des OP 2026



Un petit rappel des revendications obtenues en matière d'IFSE complémentaire dans le cadre des organisations programmées.

- 20€ pour une soirée ou matinée
- 60€ pour une nuit (plus de 3h)
- Majoration de 50% si délai entre 15 et 30j et majoration doublée en cas de délai inférieur à 15j.

Sans rentrer dans les détails, les rémunérations globales (heures supplémentaires toutes comprises) restent globalement stables et la comparaison avec 2024 est difficile au vu du peu d'organisations programmées organisées cette année-là.

La CGT a souligné les risques d'abus sur les changements d'horaires de dernière minute alors que la CFDT a dénoncé des « abus » sur les durées de travaux par anticipation d'aléas météo ou de pannes.

Des rappels seront sur ces deux aspects par la DRH.

Propositions d'évolution du protocole

Afin de mieux répondre à quelques problématiques constatées en 2025, quelques évolutions du dispositif sont prévues :

- Dérogation pour les contrôles de gendarmerie le weekend avec la possibilité d'appel à l'astreinte pour l'équipe de Trignac, ou une rémunération en HS pour les autres CI au cas par cas (exemple d'un CI peu nombreux et d'une opération de gendarmerie en juillet/aout ou le 31 décembre)
- Modification des possibilités de récupération des ISH ajoutées aux éventuelles heures supp de 16h dans les deux mois. Possibilité de garder les reliquats si inférieurs à 4h.
- Rémunération des Foulées du Pont en heures supp mais avec maintien d'une organisation programmée pour les appels à volontariat éventuel.

Point N°2 : Point conditions de travail : Point annuel accidentologie et accompagnement des agents

Un retour nous est fait en séance sur l'accidentologie 2025 dans les centres d'interventions et au LAMT. Des débats qui ont tourné court après plusieurs problèmes mis en avant par les organisations syndicales.

Les organisations syndicales ont notamment déploré :

- Des chiffres sur les accidents de travail différents selon le dossier du jour et les données FSSST
- L'absence de données sur les accidents bénins et notamment les agressions dont sont victimes régulièrement les agents des routes ou encore les données liées à la « bobologie » et les accidents bénins.

Les organisations syndicales ont aussi pointé la nécessité des certificats médicaux pour reconnaître un accident du travail. Nombre d'agents ne font plus les démarches au vu des difficultés à obtenir des RDV médicaux.

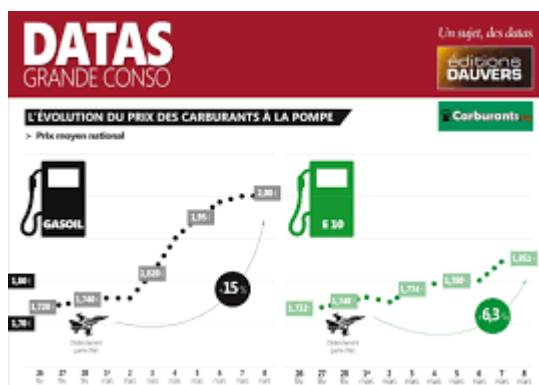
Concernant les consultations des assistantes sociales du personnel, un point sera de nouveau fait lors d'un prochain FSSST. Les principaux thèmes abordés lors de ces entretiens sont liés aux accès aux droits des agents, aux arrêts maladies et aux perspectives de retraite et aux conséquences d'une invalidité.

En 2025, 3 agents ont sollicité un aide de secours financière.

Les OS ont souligné les inquiétudes liées aux retraites et aux arrêts maladie. À mettre en corrélation avec les problèmes des services de la DRH concernant les retraites et les difficultés des agents pour pouvoir se projeter sur leur retraite faute de moyens en personnels suffisant à la DRH...



Point N°3 : Point d'information évolution tarifaire carburant



Ce n'est un secret pour personne, le prix des carburants a fortement augmenté ces dernières semaines et la tendance à la baisse ne semble pas être pour tout de suite.

Ces augmentations du prix du Gasoil et du GNR auront des conséquences fortes en matière de budget pour les services aménagements et la LAMT sur 2026

On estime ainsi le cout supplémentaire pour la collectivité à hauteur de 500 000€ par rapport à 2025. Le Département prendra donc les mesures pour augmenter le budget du LAMT pour abonder et permettre de travailler correctement pour les agents.

Dans le même sens, l'impact de la hausse des carburants devrait avoir peu d'incidence sur le programme de renouvellement routier. Le Directeur adjoint confirme par ailleurs les

engagements du Président pour un budget complémentaire pour les réparations liées aux intempéries lors des premiers mois de l'année 2026 entre autres. L'impact des conditions hivernales sur le réseau routier est estimé à plus de 2 millions d'euros.

Point N°4 : Bilan VH

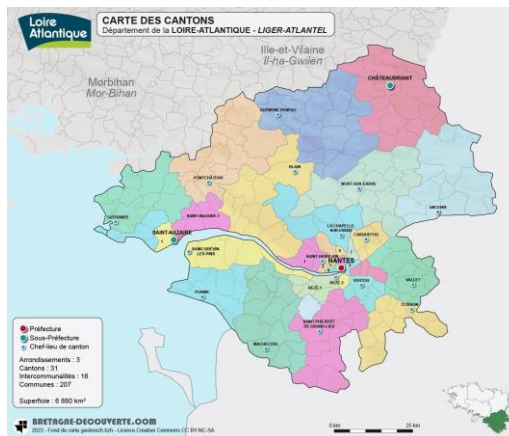
Un bilan VH sans grandes surprises au vu des conditions climatiques douces et pluvieuses mais aussi marquées par la période de froid de début janvier. À penser. Une baisse généralisée des sorties de salage et du nombre de patrouilles, 1200 tonnes de sel ont été dispersées durant l'hiver...

Pour rappel, le RETEX de l'épisode neigeux de début janvier a été fait en février lors du précédent GT Routes

Point N°4 : Informations maillage

L'administration profite de cette réunion pour nous donner quelques informations sur le maillage territorial des CI :

- L'espace Co dédié au maillage va être rapidement mis à jour et de nouveau accessible aux agents.
- Une seconde réunion du comité de suivi aura lieu au second semestre, la date reste à caler
- Les Vice-président.es (Mme MAHE et M. REBOUH) se rendront au CI de Pontchâteau Savenay en juin et sur le CI de Guémené Plessé en octobre



Pour finir, FO interpelle aussi l'administration pour demander des mesures pour les agents face aux augmentations des prix des carburants, car là, impossible de télétravailler...

Prochaines réunions Routes :

- GT Routes Voies Navigables 14 septembre 2026 (spécifique Voies Navigables)
- GT Routes Voies Navigables 16 octobre 2026

N'hésitez pas à nous faire remonter vos problèmes ou observations par mail à syndicat.cgt@loire-atlantique.fr

Vos représentants CGT